



<http://sauvonslegrandecran.free.fr>

Communiqué (Janvier 2006) :

Réponse au communiqué du Maire "Paris ne peut rien"

Dans sa réponse au collectif SAUVONS LE GRAND ECRAN repris par un communiqué du Parisien le 5 Janvier, Bertrand Delanoë déclare que la Ville « ne peut rien contre la fermeture » du Grand Ecran Italie, et en rejette la faute sur une décision prise en 1991 par Jacques Chirac et Jacques Toubon de ramener la durée initiale de la convention de vingt à quinze ans.

Outre que le même problème se serait posé dans cinq ans, le Maire de Paris oublie de préciser les points suivants :

- 1) C'est désormais à lui, et non plus à l'ancienne majorité municipale, qu'incombe le rôle de préserver le patrimoine des parisiens ;
- 2) Il reste le mieux placé pour faire respecter le cahier des charges liant EuroPalaces à la Ville, consistant au minimum à assurer l'exploitation cinématographique jusqu'en Novembre 2006, **ces obligations trouvant leur cause dans le caractère d'équipement culturel du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix du terrain est déterminé** (Art.8) ;
- 3) Selon ce même cahier des charges : **à l'expiration du crédit-bail, l'agrément de la Ville doit être requis sur les conditions de chaque mutation intéressant le complexe audiovisuel.** (Art.9) ;
- 4) La majorité municipale actuelle et la mairie de Paris ont rejeté l'amendement au tome II du règlement du P.L.U. - propre à assurer la protection de l'équipement culturel – déposé par Jacques Toubon dès Janvier 2005 – demande relayée depuis par les milliers de signataires de la pétition et le collectif SAUVONS LE GRAND ECRAN ;
- 5) Les vœux relatifs au Grand Ecran présentés au conseil de Paris courant 2005 par les élus de l'opposition n'ont jamais été retenus.
- 6) Lorsqu'il relève que « c'est la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) qui devra se prononcer prochainement sur l'avenir des espaces laissés libres du fait de la fermeture de Gaumont » (!), il omet de mentionner que la municipalité dispose de plusieurs voix au sein de cette commission, et reste principale décisionnaire pour accorder ou non les autorisations nécessaires à l'implantation de commerces en lieu et place du Grand Ecran, et statuer sur un changement d'affectation du site.

Le collectif SAUVONS LE GRAND ECRAN s'interroge par ailleurs sur l'autisme de la Mairie de Paris à ce sujet, après tous ces mois passés à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences désastreuses de cette fermeture.

Contact presse : sauvonslegrandecran2@msn.com / 06 65 40 32 94